



Extrait du Registre des délibérations  
Du

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

-----

Nombre de Membres :

- composant le Conseil 17
- en exercice 17
- présents 14
- représentés 2
- excusés ---
- absents 1

**DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Sur convocation adressée le 27 mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au Pôle Santé Solidarité, le 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAEUDE, DESJARDIN, GRAINE, HUET, RAMBEAU, SEJOURNE Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, MELEDJE, MILLOTTE, VERZEELE.
Représentés	Madame FAVRA, pouvoir donné à Madame BAEUDE Monsieur ONDOUA, pouvoir donné à Madame GRAINE
Absents	Monsieur SAINTOUL

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.



## DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Chaque année le Conseil d'Administration doit examiner le compte administratif, document comptable reprenant l'ensemble des opérations au cours de l'exercice écoulé.

Aussi, les résultats définitifs à la clôture de l'exercice 2022 et reprenant les excédents précédents se résument ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Déficits / Dépenses	Recettes/ Excédents	Déficits / Dépenses	Recettes/ Excédents	Déficits / Dépenses	Recettes/ Excédents
<b>Résultats à la clôture 2021</b>		96 733,21		385 474,70		482 207,91
<b>Opérations de l'exercice 2022</b>	20 977,63	576 867,61	1 750 256,52	1 709 968,97	1 771 234,15	2 286 836,58
	+ 555 889,98		- 40 287,55		+ 515 602,43	
<b>Résultats à la clôture 2022</b>		<b>652 623,19</b> <small>(résultat à affecter au BP 2023 – R 001)</small>		<b>345 187,15</b> <small>(résultat à affecter au BP 2023 – R 002)</small>		<b><u>997 810,34</u></b>

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire de 515 602,43 €, portant ainsi **le résultat de clôture à 997 810,34 €**.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ces résultats définitifs selon les formes prescrites.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 94-505 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales et à leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

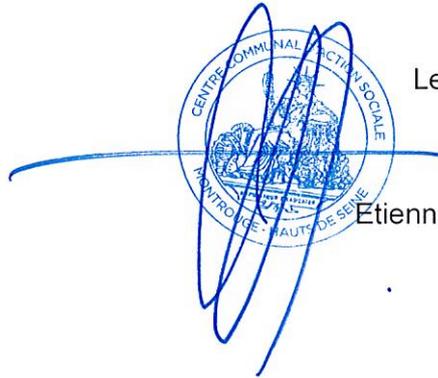
Vu les réalisations de l'exercice comptable 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2022 selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance du 03 avril 2023

Ont signé les membres présents



Le Président,

Etienne LENGEREAU  
Maire

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
préfecture le

Et de la publication le